



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 33

Séance du mercredi 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	02

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Patrick CHEYNET), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean François BONIFACI)

**Membres absents :** BONY Sarah, LUCIANI Jean-Emmanuel

Date de la convocation : 26 mai 2025

Date d'exécution : 06 juin 2025

Date d'affichage : 10 juin 2025

### OBJET : TRANSFORMATION DU DISPOSITIF DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le président rappelle au conseil que la loi de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau a instauré à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière d'assainissement des eaux usées.

Il précise qu'en application du décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modification des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public d'assainissement, la commune d'Aléria doit répercuter cette redevance sur la facture de ses abonnés.

Cette répercussion prend la forme d'un supplément de prix, aussi appelé « contre-valeur », au tarif de 0,01€ HT /m<sup>3</sup> facturé.

Ce tarif de 0,01 € est issu de la multiplication du taux de base de 0,03 € fixé par l'Agence de l'Eau par le coefficient de modulation fixé à 0,3 en 2025 ; il est assujetti à une TVA de 2,10 %.

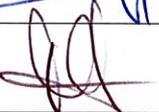
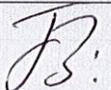
Pour l'année 2025, il propose de fixer à 0.01 € HT/m<sup>3</sup> le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercuté sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu.

\* \* \*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Décide de fixer pour l'année 2025, à 0.01 € HT/m<sup>3</sup> le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercuté sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du m<sup>3</sup> d'eau vendu.

Délibération n° 2025 – 33 : TRANSFORMATION DU DISPOSITIF DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire <b>Pouvoir à</b>	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1 <sup>ère</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
TADDEI LAURENCE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
GIULY MARTIN 4 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Patrick CHEYNET</b>	X				 Patrick CHEYNET
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
MANENTI Grégory Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le président de séance,  
Jean-Claude FRANCESCHI